



REPÈRES

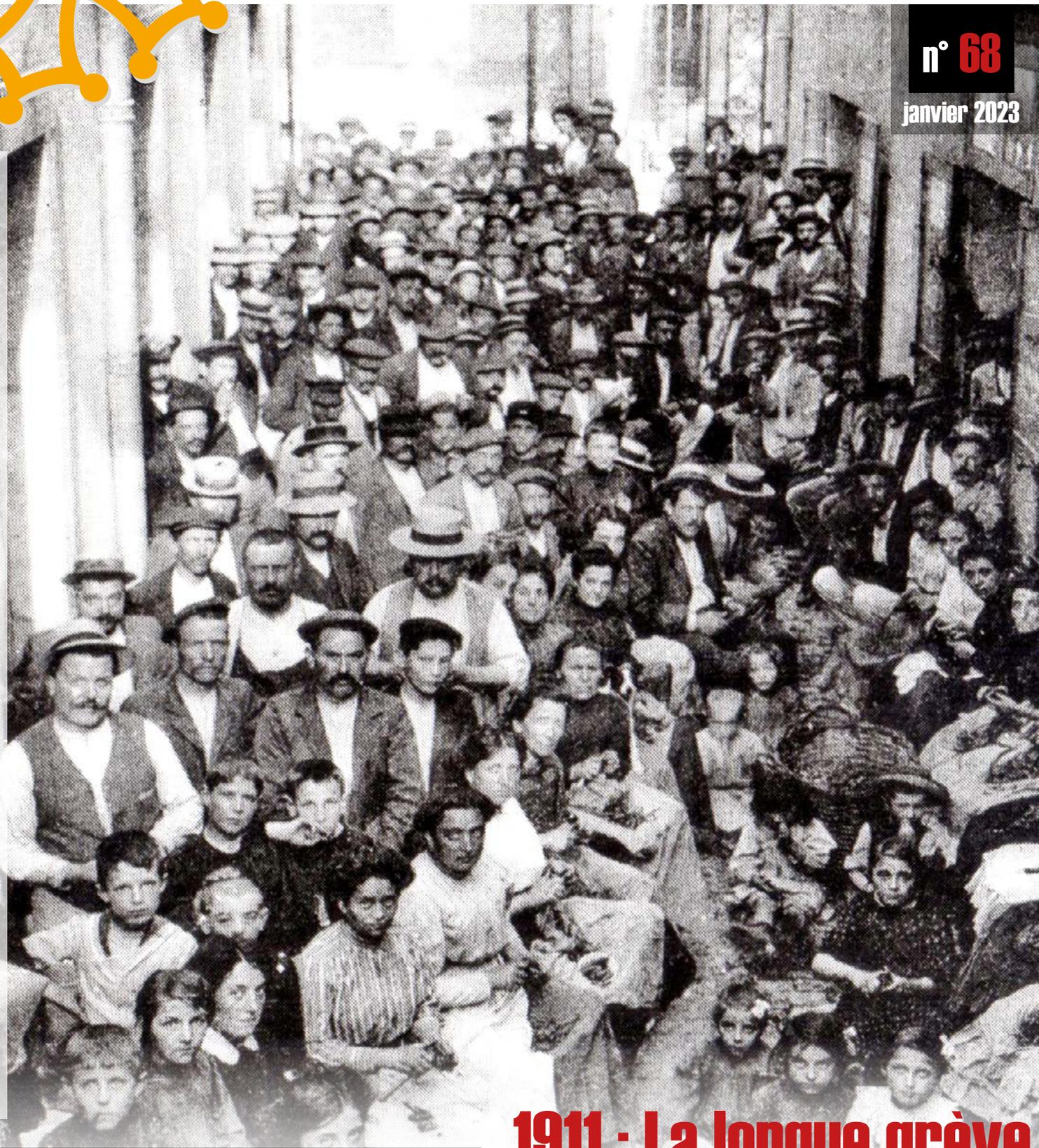
d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

n° 68

janvier 2023

Épluchage de légumes à la Maison du Peuple de Millau pour les soupes communistes des gantiers et leurs familles. (Photo Henri Galzin. Archives municipales Millau)



1911 : La longue grève pour les salaires des gantiers de Millau



irhs Midi-Pyrénées

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE
Tél. : 05 61 23 35 77
Email : irhs.mp@orange.fr - Web : irhs-midi-pyrenees.com
Directeur de publication : Alain Raynal
Conception, réalisation et impression : Comité Régional CGT Occitanie
Imprimerie Techni Print
Numéro CPPAP : 0423 G 93025

Prix : 5 €

→ Sommaire

Édito page 3

L'invité : Jean-Marie Birbès

La longue lutte contre l'amiante page 4

Publication

Radio Mon País..... page 8

Salaires

1911 : grève des gantiers de Millau page 10

Document

Archives en Aveyron page 12

IRHS

Les décisions de l'Assemblée générale page 13

Publication

Les massacres de la division Das Reich page 14

Bulletin d'adhésion 2023

Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées

— Adhésion individuelle —

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

— Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...) —

Organisation.....
Adresse.....
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées et je m'abonne à la revue trimestrielle de l'Institut Régional
(prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel27 € Soutien*50 € (ou plus)
Collectif55 € Soutien*100 € (ou plus)

Je m'abonne seulement à la revue trimestrielle de l'Institut Régional : 15 €

Je m'abonne au cahiers de l'Institut National : 18 €
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien
ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

Renvoyer ce bulletin à :

*Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE
Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :
IRHS-CGT Midi-Pyrénées*

ipeca.fr

IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour
le bien-être de la communauté de l'aéronautique
et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur
dans tous les domaines de la protection sociale
complémentaire, collective ou individuelle,
en santé comme en prévoyance.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus : **0 810 510 510** Service 0,05 € / appel
+ prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15
Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de
Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

→ Confusion ?

La confusion des mots est une maladie assez bien connue qui peut être temporaire ou définitive. Mais la confusion des mots est aussi le résultat d'un travail idéologique sur un très large public. Ce travail au service de l'idéologie dominante, nous le subissons tous, le plus grave c'est lorsque nous « l'avalons » bien volontiers.

Prenons quelques exemples de mots qui ont été juxtaposés puis remplacés : travail/emploi, un chômeur ne doit plus chercher un travail mais un emploi ; un licenciement collectif est devenu administratif, puis économique, un plan social, un plan de sauvegarde de l'emploi, résumé pudiquement à PSE, pour arriver à des propos « positifs » de salariés victimes de ces massacres, voire de syndicalistes, mettant en avant la « négociation d'un bon PSE ».

Les expressions sont multiples et malheureusement entrées parfois dans nos propos ; c'est le cas de charges sociales utilisées en remplacement de cotisations sociales ; mais aussi l'affrontement capital/travail effacé par organisations salariales et patronales pour aboutir à l'expression partenaires sociaux, sans oublier la lutte de classes qui aurait disparu pour laisser la place aux classes sociales puis aux couches sociales. La mise en avant de synonymes qui ne le sont pas vraiment : donner son opinion n'est pas formuler son idée, l'équité ne consiste pas à rétablir l'égalité.

On pourrait continuer longtemps la liste des mots qui transforment la perception des faits comme pouvoir d'achat qui a supplanté salaire. Vous connaissez suffisamment d'exemple pour en dresser vous-même une trop longue liste (*).

Lutter contre ce fléau n'est pas simple, mais en avoir conscience est déjà une très bonne chose. Cela prouve que vous ne tombez pas facilement dans le panneau, parce que vous avez des connaissances, des références. Vous ne faites aucune confusion entre le CNR de Macron et le Conseil National de la Résistance dont le programme a permis de reconstruire la France pourtant ruinée en 1944, mettre en place les nationalisations, la Sécurité Sociale alors que les projets actuels menacent notre système de santé, la retraite, l'indépendance industrielle, énergétique et alimentaire.

Faire perdre tous repères historiques, tout espoir de lendemain meilleur, tel est bien l'objectif de nos gouvernants actuels au service du grand capital. Dans ce contexte, il est évident que la conservation et la transmission de tous les documents qui composent notre histoire sociale est la priorité pour que nous et les générations suivantes sachent tout ce qui a été et est encore possible.

Philippe Leclerc
président de l'IRHS Midi-Pyrénées

(*) Une publication « Motivés » de René Mouriaux et Jérôme Beauvisage sur ce sujet est disponible auprès de l'IHS

→ Jean-Marie Birbès

Le piège de « l'usage contrôlé » de l'amiante

Ancien salarié de l'usine de Terssac dans le Tarn et délégué syndical central CGT du groupe Eternit, Jean-Marie Birbès préside aujourd'hui l'Association tarnaise de défense des victimes de l'amiante (Addeva 81). Pendant plus de vingt ans, il mena comme syndicaliste un combat courageux et sans relâche pour l'interdiction de l'amiante. Les manipulations patronales et l'acceptation par les syndicats préoccupés par la défense de l'emploi autorisèrent pendant une période transitoire un usage dit contrôlé de l'amiante, jusqu'à son interdiction définitive en 1997.

A partir de son vécu, Jean-Marie Birbès insiste sur la nécessité d'un travail commun entre les salariés et les associations de victimes de pollutions.

Il est l'auteur avec Marcel Le Guen d'un ouvrage « L'amiante, la pieuvre et l'ouvrier », ainsi que l'un des principaux intervenants dans le film de Pierre Pezerat « Les sentinelles ». Nous reproduisons l'une de ses contributions sur les

dangers encourus lors de la période transitoire de cet usage contrôlé de l'amiante.

Cette contribution s'inscrit dans la préparation du colloque « Syndicalisme et environnement » organisé en 2023 par l'IHS national.

Je souhaite apporter ma contribution en retraçant l'expérience que j'ai vécue à l'usine Eternit de Terssac à partir de 1976 jusqu'à l'interdiction de l'amiante au 1^{er} janvier 1997. Nous venions tout juste de passer les années soixante-dix qui auraient pu remettre en question l'utilisation de l'amiante surtout après l'affaire de l'université de Jussieu et la lutte des ouvrières d'Amisol. La parution du livre édité par Maspero, « Danger Amiante ! »¹ contenait déjà toutes les informations pour aller vers le bannissement de l'amiante. Ce livre n'est jamais arrivé dans les sections syndicales tout au moins chez Eternit Terssac.

Nous étions en fait dans la période où l'usage contrôlé de l'amiante était

devenu une cause commune. Grâce à la manipulation patronale, les organisations syndicales avaient pris fait et cause pour ce concept. D'être engagé dans ce système consensuel devait malheureusement nous tenir éloignés de toutes réflexions indépendantes. Nous étions pieds et mains liés, intimement convaincus qu'il n'y avait pas d'autre issue et qu'il fallait, tout en améliorant les conditions de travail, maintenir l'outil de travail en marche pour sauver les emplois. À la base nous étions convaincus que nous allions améliorer les conditions de travail, faire baisser toujours plus les taux d'empoussièrement.

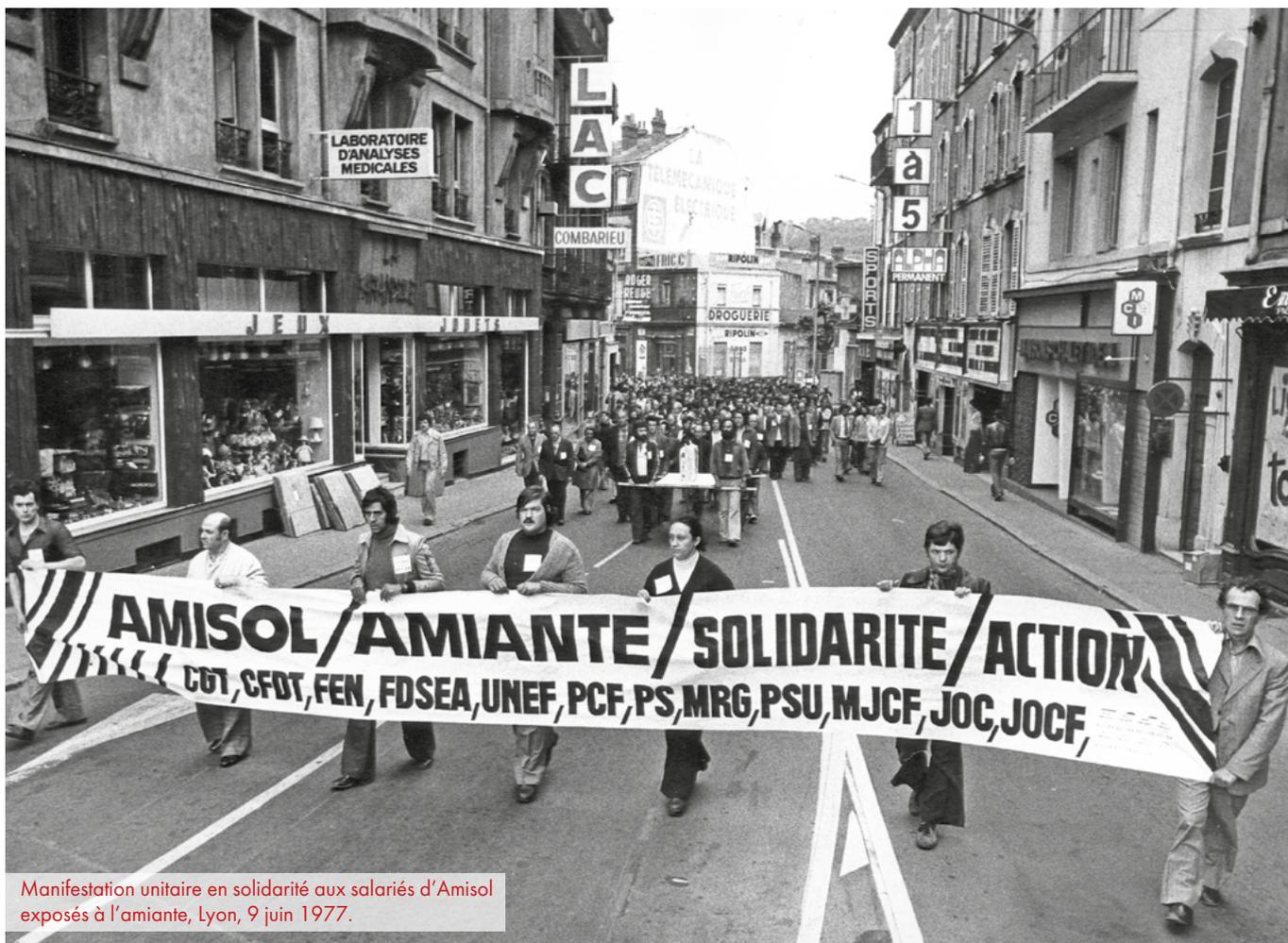
Une propagande trompeuse

Nous avions confiance dans ce qui nous était dit par l'encadrement mais aussi les médecins du travail, à savoir que le travail à l'humide ne générerait plus de poussières. Il n'y avait pas de remise en cause de l'usage contrôlé, nous considérions que le mal était déjà fait et que nous ne pouvions pas faire perdre leur emploi à des milliers de salariés qui avaient déjà été exposés aux fibres d'amiante. Surtout, certains professeurs de médecine se portaient garants du fait que la manière dont on travaillait l'amiante ne devait plus nuire à notre santé. Avec l'arrêt de l'utilisation de l'amiante bleu en 1982, les informations qui nous étaient données par nos patrons et par les médecins présents aux réunions nationales sur les conditions de travail, nous garantissaient l'innocuité de l'amiante blanc, le chrysotile. L'amiante dangereux, c'était la crocidolite ! L'appellation « amianteciment » fut remplacée par le « fibro-ciment », beaucoup plus présentable. La direction fournissait une documentation rédigée par

Annie THÉBAUD-MONY, sociologue de la santé, et Jean-Marie BIRBÈS.



Photo DR



Manifestation unitaire en solidarité aux salariés d'Amisol exposés à l'amiante, Lyon, 9 juin 1977.

© Alain DEJUNELIN - IHS-CGT

le Comité Permanent Amiante, le livre « *l'amiante et votre santé* » en est un des meilleurs exemples. Cette propagande nous maintenait dans un état d'esprit qui ne pouvait être que favorable au maintien et à l'utilisation de l'amiante. En effet, émanant de spécialistes, ces articles nous rassuraient.

Nous n'avions alors pas connaissance de l'existence d'autres scientifiques, tel Henri Pézerat, dont les travaux prouvaient le contraire. Le médecin du travail nous parlait de l'amiante, mais elle n'avait pas l'indépendance nécessaire pour s'opposer à la volonté d'un groupe aussi puissant qu'Eternit. Je ne suis pas sûr, en ce qui concerne le médecin du travail de Terssac, qu'elle ait à l'époque pris position pour nos patrons, mais elle avait adopté, comme nous tous d'ailleurs, les arguments du Comité Permanent Amiante. À Terssac, qui était une usine neuve avec des salariés ayant une

ancienneté de quelques années seulement, il n'y avait à l'époque pas encore d'atteintes à la santé, seuls les anciens venus de l'usine de Prouvy avaient des problèmes de santé. Ces problèmes étaient mis sur le compte des taux d'exposition à forte dose qu'ils avaient connus à l'usine de Prouvy. C'est comme cela que la direction présentait les quelques cas d'asbestose, les cas de reconnaissance en maladie professionnelle étaient très rares. Des réunions étaient organisées le plus souvent à Thiant entre la Direction et l'ensemble des Médecins du Travail comme en témoigne le rapport médical de l'année 1980, « *Pour les problèmes spécifiques d'Eternit : deux réunions organisées à Paris par la chambre syndicale de l'amiante regroupant les médecins du travail intéressés par l'asbestose, et une réunion des médecins du travail des usines Eternit à Vitry* ». Ensuite, dans l'ensemble, les médecins avaient fait cause

commune avec les employeurs concernant l'usage contrôlé de l'amiante. Un consensus s'était établi sur le problème amiante. En 1988 après la démission du délégué syndical de l'usine de Terssac, j'ai pris cette responsabilité, ainsi que celle de délégué syndical central pour l'ensemble des usines Eternit. D'emblée nous avons été confrontés à toute une série de plans sociaux, les uns succédaient aux autres.

La casse d'emplois comme élément mobilisateur

Aussi curieusement que cela puisse paraître, c'est peut-être cet élément qui a été le facteur déclencheur pour la remise en cause de l'usage contrôlé de l'amiante, parce que, par la mise en place de ce système (dont les conditions pratiques sont restées constamment floues) ils s'étaient engagés à préserver l'emploi et à protéger notre santé. Dans



le même temps nous avons pris conscience de l'augmentation des maladies professionnelles. Puis nous avons eu la chance d'avoir un contact au début des années 90 avec Annie Thébaud-Mony. Avec Marcel Leguen, qui avait des responsabilités à la Fédération de la Construction CGT, nous avons décidé d'aller en 1994 rencontrer Henri Pézerat et Annie Thébaud-Mony dans le bureau de celle-ci à l'INSERM. À la suite de cette réunion nous avons pris petit à petit la décision d'aller vers le bannissement. Mais ce n'était pas gagné. Tout d'abord les salariés n'étaient pas sur cette idée. Ensuite, au niveau de notre organisation syndicale, tout le monde n'était pas de cet avis. Il a fallu du temps et trouver les arguments pour convaincre. Il a fallu surtout obtenir une expertise économique sur la situation de l'industrie de l'amiante ciment et son avenir, expertise commanditée par le Comité Central d'Entreprise. Ensuite en s'appuyant sur les conclusions du rapport qui mettaient en évidence une industrie sur le déclin, et une problématique qui deviendrait explosive - celle de l'augmentation des maladies professionnelles et des cancers à venir - nous

avons pu avancer. Nous avons imaginé la création d'un statut du travailleur de l'amiante qui prendrait en compte les années d'exposition pour avancer l'âge de la retraite. Dans le cas où une réorientation de l'industrie pouvait être envisagée, il fallait à tout prix que les travailleurs ne se retrouvent pas sans revenus. C'était aussi la seule condition pour qu'ils nous fassent confiance dans l'idée que nous allions vers le bannissement de l'amiante. Avant l'interdiction de l'amiante, Eternit avait plus de 1500 salariés, après l'interdiction, il n'en restait que 500. Et cette diminution était liée non pas à l'interdiction elle-même, mais aux plans sociaux décidés par la direction du groupe pour des raisons économiques, comme beaucoup d'autres groupes à l'époque. Les combats que nous avons menés ont permis de faire partir dans un premier temps les salariés en préretraite avancée à 54 ans. Ensuite, avec la création de l'Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, l'ACAATA, (qui est un ersatz du statut du travailleur de l'amiante). Ces mêmes combats ont permis à tous ceux qui avaient été exposés de bénéficier d'un avancement de l'âge

de la retraite. Notre cheminement est intéressant car il peut nous indiquer d'une part la complexité de notre combat mais aussi celle des combats de tous ceux qui aujourd'hui sont dans le même cas. Combien de luttes de collectifs s'opposent à des syndicalistes et à des salariés qui veulent conserver leur travail au dépend même de leur santé et de celle de leurs proches ? Si nous ne prenons pas en compte les différentes étapes de cette histoire dans la durée, et s'il n'existe pas une volonté de faire se rencontrer, d'une part, ceux qui sont victimes de pollutions et, d'autre part, les salariés de ces entreprises qui polluent, alors nos combats seront voués pour une grande partie à l'échec.

Jean-Marie Birbès

(1) Collectif intersyndical sécurité des Universités Jussieu, « Danger Amiante ! » Maspéro, Paris, 1977 (ce livre a été réédité dans sa version intégrale et peut être commandé via les libraires auprès des Éditions La Découverte).

Agir à l'échelle mondiale...

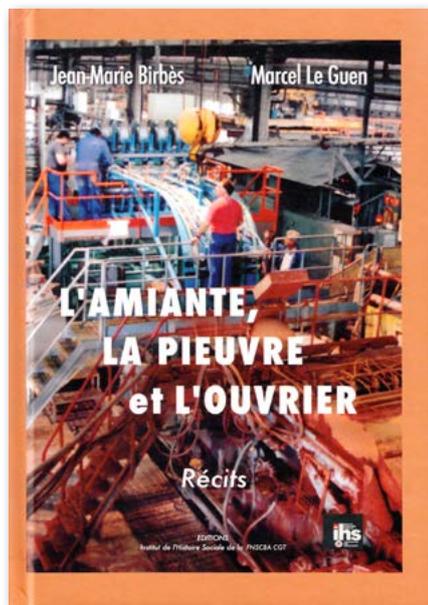
« L'affaire de l'amiante est révélatrice du dysfonctionnement des systèmes de préventions mais aussi montre comment les industriels se sont organisés pour défendre l'utilisation d'un matériau dont on savait qu'à terme il provoquerait une catastrophe sanitaire. La stratégie des multinationales de l'amiante est d'une cohérence et d'une efficacité redoutable. L'alliance Etat, Entreprise (capitalisme) et scientifique est terrifiant et la théorie du doute joue un rôle très impor-

tant. (voir le livre « La Science asservie » d'Annie Thébaud-Mony)

Les industriels ont créé une organisation qui a supplanté les organismes officiels, « le Comité Permanent Amiante ». L'Etat prenait les décisions que le CPA lui suggérait, c'était la référence, c'est semblait-il le même scénario qui se reproduit pour les produits agro-alimentaire ainsi que pour l'industrie chimique, pesticides, fongicides avec l'UIPP.

Les grands groupes s'organisent pour avoir leur comité d'expert, qui bien évidemment sont liés et dépendent des volontés économiques de ces mêmes groupes. La difficulté est grande dans ce cas car ceux qui ont les moyens peuvent se payer les meilleurs chercheurs, qui peuvent être appelés comme expert, dans ce scénario comment garantir l'indépendance et l'intégrité des prises de positions ? Et on retrouve ce scénario partout, les OGM, les pesti-

cides avec Monsanto, et même sur des sujets qui nous concernent tous les jours comme par exemple la retenue d'eau de Sivens qui laisse apparaître une collusion entre élus et société qui sont à la fois réalisatrice des études et des travaux, la réouverture de certaine mine



avec la volonté d'ignorer les risques. (exemple de la mine de Salau dont la montagne est constitué d'amiante Actinolite)

L'amiante a démontré l'inefficacité du système de prévention, la médecine du travail n'a pas joué son rôle, les syndicats pris dans le chantage à l'emploi n'ont pas vu venir dans un premier temps les conséquences désastreuses sur la santé des travailleurs.

L'amiante est encore utilisé dans de nombreux pays, on ne peut plus faire comme si on ne savait pas ... Il faut condamner ces pratiques, et demander le bannissement de l'amiante pour tous les pays, cela exige une solidarité sans faille. Des millions de personnes vont mourir en Chine, en Inde, en Afrique, en Amérique Latine et cela dans un silence total, ce sont des crimes lucratifs (...)

Deux millions trois cents mille êtres humains meurent chaque année des

conséquences des maladies professionnelles ou d'accidents dûs au travail, le nombre de décès à cause des cancers est en constante augmentation, dans notre pays plus de 385 000 nouveaux cas par an.

Il existe dans le monde une disparité de situation qui font que ce qui n'est plus accepté dans un pays se traduit par un monde barbare pour les autres, lorsque nous sommes trop chers on délocalise le travail, mais les luttes qui ont permis de prendre en compte les conditions de ce travail ne suivent pas ces délocalisations, à l'exemple des morts en Inde dans les ateliers de confection ou dans les mines en Turquie... »

Extrait de la conférence de Jean-Marie BIRBÈS «Maltraitance de la nature et maltraitance des humains sont-elles concomitantes ?»

Livre

→ Santé au travail et luttes de classe

Le vécu et analyse d'un ouvrier syndicaliste

Cet ouvrage est le fruit de la réflexion d'un salarié de TOTAL, Philippe Saunier, qui a passé 40 ans à tenter de réduire les nuisances pour ses semblables et les riverains des grandes entreprises. Cette sensibilité l'a amenée à s'inventir à l'échelon local, puis interprofessionnel. Il est un des représentants CGT du col-

lège ouvrier au Comité Technique National de la Sécurité Sociale. Lieu où l'on débat de l'accidentologie et des maladies professionnelles. Il dénonce les textes législatifs qui simplifient la vie des entreprises au détriment de la sécurité des salariés. les risques industriels et environnementaux, abusivement sépa-

rés des risques du travail en sont un exemple.

Il détricote trois idées reçues développées par les entreprises, sur la sécurité et la santé au travail. Une d'entre elles consiste à prétendre que la science améliorerait automatiquement la santé

au travail. Alors qu'elle est toujours orientée vers le profit.

Philippe Saunier prouve que le patronat ne raisonne que par la sécurisation de ses investissements. Dans les secteurs «dits effaçables du fait de leur précarité» tel le personnel de sous-traitance, les intérimaires, les journées de congés données, les postes aménagés faussent les statistiques. Alors que celles-ci servent à fixer les pénalités que les entreprises doivent payer au titre des accidents du travail, ou maladies professionnelles que leur activité engendre.

Enfin, Philippe Saunier constate la similitude dans l'utilisation des médias par les entreprises AZF et LUBRIZOL pour semer le doute sur l'origine des deux accidents industriels.

La diminution, dit-il, depuis deux décennies des effectifs et des moyens accordés par l'État aux différents organismes de contrôle : Inspection du travail, médecine du travail, Sécurité Sociale, et inspection des établissements classés (DREAL) n'augure rien de bon pour le monde du travail si celui-ci ne prend pas sa destinée en main.

Armand Cassé

En librairie

« Santé au travail et luttes de classe. Vécu et analyse d'un ouvrier syndicaliste » Philippe Saunier. Editions Syllepse, 2023. (228 pages. 12 euros)

→ « Radio Mon País »

Une radio « rouge dans la ville rose... »

C'est en 1980, à Toulouse, que « Radio Mon País » voit le jour, en toute clandestinité, à la suite de la décision de la direction de l'UD CGT de Haute-Garonne. Elle s'inscrit dans la démarche de la confédération afin de mettre en œuvre des moyens d'expression radio face au monopole d'État sur l'information. Un ouvrage « Radio mon País. Des idées plein les ondes » relatant cette belle histoire est publié et disponible.

Entre 1977 et 1981 on assiste à une prolifération des radios libres, notamment celles de la CGT, comme « Radio Lorraine Cœur d'Acier », « Radio Quinquin » et « Radio Mon País ».

Leurs objectifs sont d'en faire un instrument de lutte, une action d'un nouveau type, moderne, contre une politique résolument opposée à ce qu'attendent les travailleurs et en leur donnant la parole. L'information sociale, sur les conflits en cours, était absente.

C'est à partir d'une « valise studio », comportant tout le matériel de diffusion, qui circule clandestinement dans tout le pays, que l'Union départementale CGT

de Haute-Garonne décide de diffuser ses informations.

À Toulouse il faut trouver un lieu, un studio qui donnent toute garantie en matière d'efficacité des émissions et permettent d'implanter une antenne qui soit sécurisée et facilement surveillée par les militants. Ce sera dans un appartement de l'immeuble « le Cristal » dominant le quartier des Arènes.

Une organisation précise, détaillée dans l'ouvrage montre comment 600 militant-e-s CGT du département, dont de nombreux métallurgistes, ont été mobilisés, jour et nuit, pour faire exister cette radio « pirate », qui a diffusé ses premières émissions durant la semaine du 6 au 11 mai 1980, sur 94MHz.

Nous avons tenu à appeler cette radio « Mon País » parce que toulousaine mais plus profondément encore parce que nous tenions à être porteur de la réalité vivante de notre région, de ses richesses sociales et culturelles.

Le pouls de la radio bat alors au diapason de notre ville, de notre région et en

Photos Radio Mon País



Deux piliers de RMP. Edouard PIVOTSKY, à gauche ; et Yvon CAZES à droite.

résonance au slogan de l'époque « *Vivre et travailler au pays* ».

Pour faire connaître « Radio Mon País », des badges et affiches sont diffusés, des conférences de presse sont organisées, un budget est attribué, les syndicats se l'approprient. Une équipe des journalistes et animateurs est constituée de salarié-e-s venant des entreprises avec pour formation leur expérience syndicale de militants et leurs convictions.

Il faudra attendre l'arrivée de la gauche, l'élection de François Mitterrand, et la loi du 9 novembre 1981, qui « libère » les ondes et offre un statut légal aux radios libres et jusque-là clandestines, pour que « Radio Mon País » puisse enfin émettre légalement.

En décembre 1983, à la suite d'une souscription de masse - « 10 francs le centimètre » - une antenne de 30 mètres se dresse sur la Bourse du travail, comme un clocher laïque en face de la prestigieuse basilique Saint-Sernin, en plein cœur de Toulouse. Georges Séguy sera le parrain de « Radio Mon País ». La chanteuse Nicole Rieu qui avait représenté la France au concours de « L'Éurovision » en sera la marraine.

Depuis 42 ans, l'engagement de ces militantes et militants pour la liberté d'expression avec la CGT se poursuit encore aujourd'hui. Notre objectif reste le même : porter l'information syndicale par un canal moderne grâce au support de l'informatique et relativement neuf dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Le but de « Radio Mon País » poursuit toujours un objectif essentiel : informer sur les luttes, engager les débats d'idées, permettre aux salariés, chômeurs, retraités, immigrés, de parler de leur vie au travail et en dehors et développer l'accès à la culture.

Le livre riche de 120 pages permet de revenir sur l'épopée de la radio CGT, sur les mobilisations sociales et ouvrières. S'y accumulent les interviews d'invités de différentes sensibilités, sans secta-

risme, de chanteuses et chanteurs, d'écrivains, de chercheurs, de jeunes et de moins jeunes... le succès et l'écoute de notre radio s'élargit encore aujourd'hui.

Après plus de quarante ans d'activité, les richesses sonores accumulées, notamment grâce aux nombreuses interviews d'acteurs syndicalistes, de personnalités de la Résistance, d'artistes, d'historiens, de chercheurs sont considérables. Elles constituent un fonds précieux à conserver.

Edouard Pivotsky, prêtre ouvrier, a laissé la responsabilité de secrétaire de l'USTM CGT Haute Garonne en 1987. Devenu journaliste, il s'est vu confier la responsabilité de « Radio Mon País ». Aujourd'hui retraité, membre de l'IHS 31 il a rédigé ce livre avec d'autres camarades. Donnons-lui la parole :

« Mon témoignage est tout entier contenu dans ces pages. C'était une gageure au départ d'accepter la responsabilité politique de « Radio Mon País ». Tout était à inventer. Mon constat : la vie militante dans la CGT est une excellente école pour la réflexion, l'analyse des situations politiques ou sociales.

De même pour l'animation des diverses émissions culturelles ; la culture occitane se mêlant avec l'expression culturelle de nos amis immigrés venant des quatre coins du monde.

Salariés, militants de la CGT, nous portons nos convictions d'exploités basées sur une expérience vécue, quel que soit le lieu de travail. Cette expérience ne peut que nous porter à réagir, à lutter avec la CGT pour une vie digne, dans un monde juste, où chacun ait sa part des richesses qu'il produit.

Pour moi « Radio Mon País » est un outil important pour

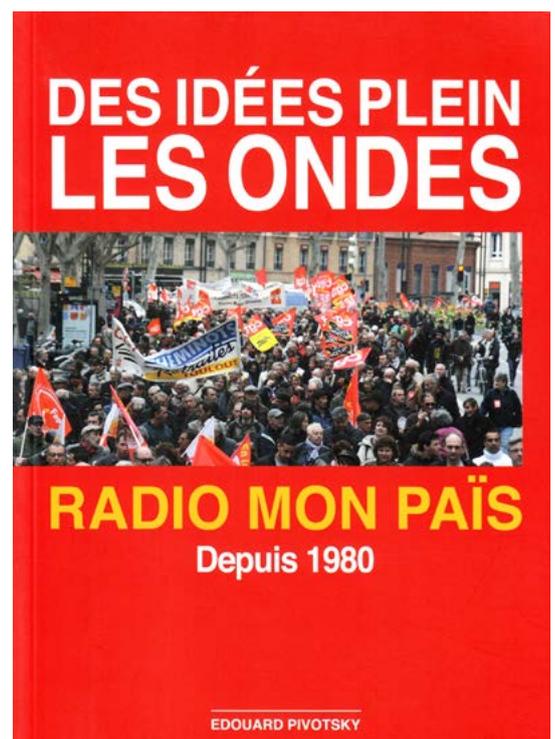
porter, renforcer ses convictions dans et au-delà de la CGT. Un outil moderne : sachant que grâce à l'informatique, vous pouvez écouter « Radio Mon País » en tous lieux de la planète ... ! Un outil au service de toutes et tous, sans limite, ni frontières... ».

L'ouvrage consacré à « Radio Mon País » est disponible (au faible coût de 10 euros) auprès des organisations CGT et notamment à UD-CGT 31 et à l'IHS31 à la Bourse du Travail de Toulouse.



Pour écouter aujourd'hui
« Radio Mon País » : 90.1 FM
ou www.radiomonpais.fr

Gérald Veirier
IDHS 31 et IRHS Midi Pyrénées
Membre de la commission exécutive de
l'UD-CGT 31 lors de la création de
« Radio Mon País ».



➔ A Millau, les ouvriers gantiers en grève pour nourrir leurs enfants

La grève de 1911, longue de 64 jours, revendique de meilleurs salaires pour les ouvriers gantiers, alors que les prix des produits alimentaires ont fortement augmenté. La lutte arrache aux patrons quelques concessions sans atteindre tout-à-fait son objectif.

A partir du 19^e siècle, l'essor économique de Millau repose en grande partie sur l'industrie gantière. A tel point que la cité aveyronnaise devient la capitale du gant. Avec 18 000 habitants en 1911, Millau est alors la commune la plus peuplée du département, davantage que la préfecture Rodez. Cette année-là éclate une des nombreuses grèves qui ont marqué l'histoire de la filière gantière millavoise. Cette lutte sociale, cependant, figure parmi les plus déterminées, les plus âpres.

La forte inflation, en particulier l'augmentation du prix du pain et des pommes de terre, pousse les ouvriers gantiers à demander une revalorisation de 30 centimes pour chaque douzaine de gants découpés dans le cuir. Le 18 mars ils adressent par courrier cette revendication aux quelques trente cinq patrons qui règnent ici sur l'industrie gantière. La réponse n'est donnée que le 3 mai : c'est non ! Un non catégorique. Une rencontre le 9 mai avec une délégation patronale ne donne aucun résultat.

Le 16 mai en assemblée générale, sous l'égide de l'Union syndicale des ouvriers et ouvrières en ganterie, la « cessation du travail » est votée par 360 voix pour et 0 contre. La grève débute véritablement le 25 mai. Elle est massive puisque les deux tiers des mille cinq cents ouvriers gantiers participent au mouvement.



Photo Henri Gaizin. Archives municipales Millau

Les gantiers en grève défilent dans les rues de Millau.

Cependant, la division du travail a attribué la découpe des gants aux hommes et la couture de ces mêmes gants aux femmes. Elles sont largement plus nombreuses -on en compte six mille à Millau- et pourtant beaucoup moins visibles, notamment parce qu'elles ne travaillent pas dans les ateliers mais à leur domicile. La moitié de ces ouvrières gantières participent à la grève alors que celle-ci, à aucun moment, ne revendique la moindre augmentation de leurs salaires. Il ne semble pas que des revendications spécifiques aux couturières émergent du mouvement.

Deux tendances composent l'Union syndicale : les « réformistes » ou « modérés », conduits par le secrétaire de l'organisation, Aimé Lauret ; les « protestataires » ou « révolutionnaires », avec pour chef de file Hippolyte Chauzy. Au début de la grève les deux tendances trouvent un terrain d'entente mais, au fil du mouvement, les tensions vont s'accroître. L'Union syndicale a adhéré deux ans plus tôt à la CGT sous l'impulsion d'Hippolyte Chauzy pour qui les luttes

s'inscrivent dans un cadre national et international, tandis que les réformistes estiment que les problèmes de Millau se règlent à Millau.

S'il existe des divergences parmi les ouvriers gantiers, le front patronal est lui aussi fissuré. Dès le début de la grève, quatre entreprises gantières, telle la maison Emile Prévot, accordent l'augmentation demandée. Ce qui provoque la colère des autres patrons, en particulier l'influent Lucien Guibert.

La grève de 1911 est née d'une crise de subsistance, les familles ouvrières éprouvant les pires difficultés à nourrir leurs enfants. Lors d'une manifestation sur les boulevards, on voit surgir cette pancarte : « Millau ne laissera pas mourir ses enfants ». Tandis que l'Union syndicale dénonce « une intransigeance patronale », les employeurs expliquent leur refus de toute augmentation par la nécessité de rester compétitifs face à la concurrence.

Le 15 juin, une deuxième rencontre entre le syndicat et les patrons se solde par un nouvel échec. Alors les gantiers de Millau en grève, qui voient leurs maigres ressources s'épuiser, lancent un appel à la solidarité. Il est entendu au-delà des frontières puisque, via la Fédération internationale des ouvriers gantiers, des dons proviennent de Belgique, d'Italie, d'Espagne... Parmi les souscripteurs figurent aussi des amicales aveyronnaises de Paris, des sections socialistes, des groupes anarchistes...et même l'évêque de Rodez. La municipalité de Millau contribue à sa manière en embauchant de manière ponctuelle des gantiers grévistes, chargés d'effectuer des travaux de voirie.

Ce printemps-été 1911 est aussi l'occasion d'expérimenter des formes innovantes de solidarité. Ainsi des enfants de grévistes sont nourris et logés par d'autres familles afin de soulager leurs parents. Surtout, des « soupes communistes » sont organisées à la Maison du Peuple. Une organisation méticuleuse avec, là encore, une division des tâches : les femmes épluchent les patates et les hommes les cuisinent dans d'immenses marmites. Soupe à midi et, le soir, ragoût à base de viande et de légumes.

La tendance révolutionnaire de l'Union syndicale est à l'initiative de ces soupes communistes qui renforcent les liens entre grévistes et donnent les moyens de prolonger le mouvement. Cela n'est pas du goût de la tendance réformiste qui songe à la reprise du travail.

Le 29 juin, une médiation est tentée par le président du tribunal de commerce, Emile Siedel. Bien que patron de son état, il bénéficie d'une certaine considération de la part des ouvriers gantiers. Sa mission échoue mais, le 4 juillet, lors d'une nou-

velle rencontre avec le syndicat, les patrons concèdent pour la première fois une augmentation de 10 centimes. Cette proposition, jugée ridicule, est fermement rejetée par les grévistes.

Malgré les dons solidaires venus de France et de l'étranger, la caisse de grève est presque vide à la date du 20 juillet. Aussi l'Union syndicale se décide à demander un emprunt auprès des fédérations étrangères d'ouvriers gantiers, ce qui permettrait de poursuivre la lutte. Ce possible emprunt, qui finalement n'aura pas lieu, fait fléchir un peu plus les patrons : ils proposent le 28 juillet une augmentation de 15 centimes. Ce compromis, pas très avantageux pour les ouvriers gantiers, est néanmoins accepté le jour même en assemblée générale : 426 voix pour, 314 contre.

La grève est finie. Elle a duré 64 jours. Ses revendications étaient sociales et non politiques, même si Hippolyte Chauzy ne cachait guère ses sympathies guesdistes : le but était d'obtenir une augmentation salariale, pas de changer en profondeur la société. Aucun dirigeant socialiste ne s'est rendu à Millau pendant la grève. Toutefois le drapeau rouge et l'*Internationale* ont accompagné les manifestations en ville.

La fin de la grève est surtout marquée par la division syndicale. Les deux tendances au sein de l'Union syndicale se déchirent avec une rare violence. Les réformistes sont accusés d'être des « jaunes » et, sur la façade de la Maison du Peuple, apparaissent une hache, un billot recouvert d'un tissu rouge et cette inscription : « Mort aux lâches ! »

Le 19 août, les élections internes à l'Union syndicale donnent la majorité à Hippolyte Chauzy et au courant révolutionnaire. Devenus minoritaires, Aimé Lauret et les réformistes font vite scission et créent le Syndicat professionnel.

Si la grève de 1911 n'a pas permis de satisfaire pleinement la revendication, elle a favorisé la progression du courant révolutionnaire parmi les ouvriers gantiers millavois. Et cette grève en a appelé une autre, dès 1913.

Bruno Vincens

Source :
Millau 1911. Avec les gantiers en grève, Association pour la promotion de l'histoire sociale millavoise. 2011.

Le comité d'organisation de la grève.



Photo Henri Galzin. Archives municipales Millau

LA GRÈVE DES GANTIER DE MILLAU. — Comité d'Organisation

→ Aveyron : De l'intérêt de la conservation des documents...

Militante syndicaliste en Aveyron mais également doctorante en Histoire contemporaine, Florence Delzons se plonge dans les Archives Départementales depuis plusieurs années... Elle nous livre son expérience sur l'utilité et la portée des services publics d'archives.

« J'effectue mes recherches sur la Seconde Guerre mondiale et en particulier sur ce qui concerne la vie des civils, et plus spécifiquement le sort qui a été réservé aux réfugiés qu'ils soient Français ou étrangers. La question de la Shoah est donc au cœur de mes préoccupations et je lie ainsi le passé au présent car le racisme, l'antisémitisme et les exclusions quelles qu'elles soient m'indignent et me révoltent.

Les documents sur lesquels je travaille sont les rapports de gendarmerie, les rapports du Préfet, des demandes de

carte d'identité avec photos qui m'ont permis de mettre des visages sur des noms ainsi que des lettres, précieux témoignages.

Ces documents sont pour moi une source de découvertes et de trouvailles me permettant de comprendre une époque, des événements et de trouver des témoignages qui rendent vivantes mes recherches. Les archives départementales comme le Centre de Documentation Juive Contemporaine sont pour moi essentiels. En effet, je ne pourrais pas comprendre ce qui a pu provoquer la participation de l'Etat Français sous Vichy à l'ignominie de ce qu'a été le génocide des Juifs orchestré par les nazis si je n'avais pas eu accès à ces documents.

Cela m'a donné la possibilité de mettre en évidence combien le Préfet Marion, pétainiste, antisémite et anti-résistant convaincu a fait participer activement les services de police et de gendarmerie à la traque des Juifs. Ce préfet a mis en place avec un acharnement sans vergogne le recensement des Juifs afin de pouvoir mettre à exécution la rafle du 26 août 1942 ordonnée par le gouvernement de Vichy en lien avec le régime nazi dans la zone non occupée et dite libre. Lorsque le préfet Dupiech lui succède, je constate que les rafles sont moins importantes. Ce représentant de l'Etat a participé activement à la Résistance, a été arrêté par la Gestapo en 1944 en Aveyron et est mort en déportation.

Chaque document consulté, la moindre feuille revêt un

intérêt majeur pour la détective que je deviens lorsque je cherche. Chaque morceau de papier est un indice, une preuve. Cela peut parfois faire changer le cours de ma pensée. Et certaines trouvailles sont pour moi comme un cadeau. Ainsi, depuis des années j'avais entendu parler du fait que la maternité de l'Elné, créée par le Secours Suisse et située près de Perpignan et de Rivesaltes servant de refuge à des femmes et des enfants extraits des camps du Sud-Ouest de la France, s'était réfugiée en Aveyron. De cette histoire je n'avais aucune certitude jusqu'à ce qu'en novembre 2022, avec l'aide d'une employée des archives, j'en trouve la preuve irréfutable : un courrier daté du mois d'avril 1944 adressé par le directeur du Secours Suisse au Préfet Dupiech le remerciant d'avoir accueilli ladite maternité dans le département de l'Aveyron.

Au hasard de mes pérégrinations archivistiques j'ai pu également trouver des documents concernant les militants syndicalistes. Sans tout le travail de conservation méticuleux aucune recherche historique quelle qu'elle soit ne serait possible. L'Histoire nous permet de mettre en lumière le présent. Il est primordial, à mon sens, qu'en tant que militants syndicalistes nous conservions tous les documents que nous produisons afin que les générations futures puissent comprendre nos luttes et notre engagement ».

Florence Delzons
Secrétaire adjointe du syndicat CGT du
Conseil Départemental de l'Aveyron,
élue en CST. Doctorante en Histoire.

Cote 338 W90. Archives départementales de l'Aveyron.

→ Nos principaux chantiers pour 2023

Protection des archives, chantier sur le thème « syndicalisme et environnement », 7^{ème} Rencontres Régionales Travail Cinéma, diffusion et rayonnement de « Repères », renforcement des instituts ont figuré au menu de l'assemblée générale annuelle de l'IRHS du 15 décembre dernier. Philippe Leclerc a été élu président de l'IRHS.

Notre assemblée générale annuelle s'est déroulée toute la journée du 15 décembre 2022, salle du Canal du Midi, Espace Mutami à Toulouse. Avant d'adopter à l'unanimité les rapports concernant le bilan d'activité 2022, les axes de travail pour 2023, les finances de l'IRHS, les discussions et décisions ont plus particulièrement porté sur la situation économique et sociale, sur la crise du capitalisme frappant tout les domaines de la vie, et sur la nécessité de renforcer et d'élargir l'activité de tous les instituts en Midi-Pyrénées.

Tout d'abord, la sauvegarde des archives sera notre grand chantier de l'année. Collecte, tri, classement, mise à disposition ... Mais aussi, sensibilisation et formation devront s'organiser partout,

avec bien sûr les IHS mais également les principaux producteurs que sont les militants syndicaux actifs avec leurs différentes structures. Il s'agit de sauver la mémoire du monde du travail, l'Histoire Sociale. La prochaine réunion du nouveau conseil d'administration de l'IRHS devra prendre des décisions concrètes pour réaliser ce sauvetage. Une journée de sensibilisation à l'archivage sera organisée dans le premier semestre 2023 avec la participation d'un archiviste professionnel.

Notre bulletin « Repères » poursuivra sa mission avec ses quatre parutions annuelles et restera plus que jamais ouvert aux publications de tous les Instituts Départementaux.

Les Journées Nationales d'Etudes des Instituts de fin mai 2022 ont retenu le thème « syndicalisme et environnement » pour un travail en réseau en 2023. Ces travaux aboutiront à un colloque en novembre, certains instituts de notre région sont engagés dans cette démarche, d'autres peuvent encore le faire et leur travaux pourront faire l'objet d'une publication dans Repères. L'Assemblée Générale de notre IRHS a

également validé ce thème pour les 7^{ème} Rencontre Régionale Travail Cinéma qui se dérouleront au cours du dernier trimestre 2023. Les contacts à venir dans tous les départements permettront rapidement de proposer de belles programmes et, chaque fois que cela sera possible, s'ouvrir à d'utiles partenariats.

L'après-midi a plus particulièrement été consacré à la conférence de Jean-Marie Birbès (lire l'invité de « Repères »), à l'intervention de Philippe Saunier, tous deux acteurs CGT sur les enjeux de la santé au travail.

Enfin, l'Assemblée Générale a élu un nouveau conseil d'administration et son bureau.

Philippe Leclerc a été élu nouveau président régional de l'IRHS en remplacement de Alain Raynal qui présidait notre institut depuis 2015. Alain, directeur de la publication, se consacrera plus particulièrement à la rédaction de « Repères ». Deux nouveaux membres sont élus au conseil d'administration : Jean-Henri Belaval (Tarn) et Michel Milhau (Ariège).

SONT RÉÉLUS OU ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU BUREAU RÉGIONAL :

AMBROSINI Jean-Luc (Hautes-Pyrénées)	Bureau, Vice-Président	CASSE Armand (Haute-Garonne)	Bureau, Vice-président	RAYNAL Alain (Tarn-et-Garonne)	Bureau, Vice-président
BASCOU Richard (Haute-Garonne)	Bureau, Trésorier	DELZONS Florence (Aveyron)		RENAULT Daniëlle (Gers)	
BEAUDOIN (Haute-Garonne)		LECLERC Philippe (Ariège)	Bureau, Président	ROUYER Patrick (Lot)	
BELAVAL Jean-Henri (Tarn)		MARGRAS Bernard (Haute-Garonne)	Bureau	SALTAREL Jean (Tarn-et-Garonne)	
BIARD Maurice (Haute-Garonne)		MILHAU Michel (Ariège)		VEIRIER Gérald (Haute-Garonne)	Bureau
BOSCUS Alain (Université Toulouse Jean Jaurès)		PASTRE Lionel (Comité Régional CGT)		ZULLO Christian (Tarn)	Bureau
CALVANUS Roselyne (Tarn)		RANSAN Frédéric (Gers)			

Documents à consulter

Les archives mises à notre disposition sont de véritables trésors ; pour nous, les étudiants, les historiens... Les buts de leur utilisation sont divers, en ce qui nous concerne, cela permet de rédiger des articles pour *Repères* par exemple, mais avant tout nous regardons le passé pour le mettre en parallèle avec l'actualité, toujours pour éclairer l'activité syndicale du présent. Les deux conditions primordiales à cela sont que nous disposions de ces archives classées et bien sûr de savoir où les consulter. En réponse à cette 2^{ème} condition, voici deux informations importantes :

→ **FRÉDÉRIC OGÉ** (chercheur au CNRS) **A PUBLIÉ UN GUIDE** sur lequel il a recensé les **cotations de documents** ayant un rapport avec les sites à risques et les conflits sociaux, cela pour toutes les Archives Départementales de Midi-Pyrénées.

Ce guide numérique peut vous être adressé sur simple demande sur la messagerie irhsmp@orange.fr.

→ La 2^{ème} info visant les documents à consulter concerne les **200 THÈSES DES ÉTUDIANTS EN HISTOIRE** de l'université Jaurès de Toulouse. Ces documents (à exemplaire unique) sont consultables à l'IRHS avec une demande sur la même messagerie.

→ Trois massacres de la division SS « Das Reich » remis au grand jour

« **Tsiganes, résistants, communistes. Sortis de l'ombre** » Gilles Alfonsi. Préface de Claude Pennetier. Les éditions Arcane 17. (288 pages. 23 €).

Dans trois villages limitrophes du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne formant un triangle d'à peine cinq kilomètres de côté l'histoire, « la grande », avait occulté pendant près de quatre-vingts ans des tueries de la sinistre division SS « Das Reich ». Seules les mémoires locales et le souvenir perpétué de l'horreur dans les localités concernées rappelaient que ce 23 juin 1944 les nazis massacraient à Saint-Sixte six femmes, six enfants et deux hommes car tous Tsiganes. A Caudecoste après avoir terrorisé la population, procéda à des rafles, ils assassinèrent deux résistants. Mêmes scènes de terreur et de pillage à Dunes surnommée « la rouge » en raison d'une activité significative de militants et résistants communistes, où onze hommes furent pendus au balcon de la Poste, un douzième tenta de s'échapper avant d'être abattu.

A l'horreur des actes barbares commis contre des civils et des résistants, s'ajoute l'insupportable des dénonciations nominatives et détaillées transmises à la Kommandatur régionale. Quarante six noms de résistants, de « terroristes », de « communistes de premier ordre », couchés sur un cahier d'écolier. Cette ignoble délation assumée en rajoute à l'horreur commise ici, treize jours après l'irréparable bain de sang anéantissant l'ensemble de la population d'Oradour-sur-Glane.

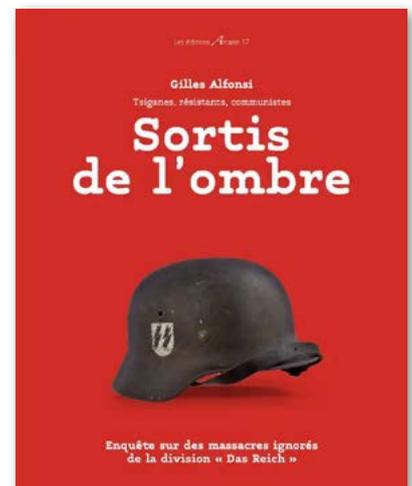
Pour la rédaction de ce passionnant ouvrage « Sortis de l'ombre » Gilles

Alfonsi a mené un long et précieux travail d'étude de documents d'archives, de recueil de témoignages des descendants et habitants, de recherches approfondies à partir de sources encore trop inexploitées. Il replace ces faits tragiques sur le devant de la scène historique et redonne un visage et un vécu aux victimes.

Via plusieurs chapitres consacrés entre autre à la stratégie allemande face à la montée de la résistance, à la délation et la collaboration, au pétainisme, ou encore aux suites judiciaires inabouties contre les assassins et les collabos, Gilles Alfonsi contextualise les faits et agissements afin de mieux appréhender le climat et les enjeux de la période.

Dans sa préface, l'historien et co-directeur du Maitron Claude Pennetier salue « une fructueuse approche locale » de l'auteur « associée à une solide contextualisation » pour nous offrir un livre « novateur, stimulant et bienvenu ».

Alain Raynal
(Article publié dans « *L'Humanité* » du
jeudi 12 janvier 2023)



Nos agences en Midi-Pyrénées

Albi

105, bd Soult 81000 Albi
Tél. 05 63 49 17 37

Auch

21, avenue d'Alsace 32000 Auch
Tél. 05 62 62 38 46

Bagnères-de-Bigorre

rue Blanche-Odin
65200 Bagnères-de-Bigorre
Tél. 05 62 95 48 98

Castres

21, place Soult
81100 Castres
Tél. 05 63 35 70 27

Colomiers

10, passage du Ségala
31770 Colomiers
Tél. 05 34 55 30 45

Pamiers

21, rue de la République 09100 Pamiers
Tél. 05 61 68 77 67

Tarbes

8, avenue de la Marne 65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 52 33

Toulouse

Pont des Minimes (métro : canal du Midi)
Siège Social - 70, bd Matabiau BP 7051
31069 Toulouse Cedex 7
Tél. 05 62 73 33 40

Centre-ville (métro : Jeanne d'Arc)
56-58, rue Matabiau - 31000 Toulouse
Tél. 05 34 66 60 20

JE CHOISIS UNE

VRAIE MUTUELLE

0 actionnaire
0 dividende
100% solidaire

Santé

Retraite

Prévoyance



Scannez-moi
avec le lecteur de codes 2D
de votre téléphone

www.mutami.fr

mutami

Le lien solidaire

Mutami est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. N° Sren 776950677.



Toujours mieux vous protéger...



N°Cristal 0 969 36 80 80

APPEL NON SURTAXE

mutaero
Vous respirez la santé

www.mutaero.net



